

IV. MÉTADONNÉES

Le présent chapitre contient des explications sur les méthodes et les sources des statistiques utilisées dans *Statistiques du commerce international 2008*.

1. Composition des groupements géographiques et économiques

Les Membres de l'OMC sont souvent désignés sous le nom de «pays», bien que certains ne soient pas des pays au sens habituel du terme mais, officiellement, des «territoires douaniers». La définition des groupements géographiques ou autres, dans le présent rapport, n'implique de la part du Secrétariat aucune prise de position quant au statut d'un pays ou territoire, au tracé de ses frontières ou aux droits et obligations des Membres de l'OMC dans le cadre des Accords de l'OMC. Les couleurs, tracés de frontières, dénominations et classifications figurant dans les cartes n'impliquent, de la part de l'OMC, aucun jugement quant au statut juridique ou autre d'un territoire, ni la reconnaissance ou l'acceptation d'un tracé de frontières.

Dans le présent rapport, l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes sont désignées sous le nom d'«Amérique du Sud et Amérique centrale»; la République bolivarienne du Venezuela, la région administrative spéciale de Hong Kong, Chine, la République de Corée et le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu sont désignés sous les noms de «Rép. bolivarienne du Venezuela»; «Hong Kong, Chine»; «Corée, Rép. de»; et «Taïpei chinois», respectivement.

Tableau IV.1

Composition des groupements géographiques et autres

Regions				
Amérique du Nord				
Bermudes				
Canada*				
États-Unis d'Amérique*				
Mexique*				
Autres territoires de la région, n.d.a				
Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes				
Antigua-et-Barbuda*	Brésil*	Équateur*	Nicaragua*	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Antilles néerlandaises	Chili*	Grenade*	Panama*	Sainte-Lucie*
Argentine*	Colombie*	Guatemala*	Paraguay*	Suriname*
Bahamas**	Costa Rica*	Guyana*	Pérou*	Trinité-et-Tobago*
Barbade*	Cuba*	Haiti*	Rép. bolivarienne du Venezuela*	Uruguay*
Belize*	Dominique*	Honduras*	République dominicaine*	
Bolivie*	El Salvador*	Jamaïque*	Saint-Kitts-et-Nevis*	
Autres territoires de la région, n.d.a				
Europe				
Allemagne*	Danemark*	Irlande*	Monténégro**	Royaume-Uni*
Andorre**	Espagne*	Islande*	Norvège*	Serbie**
Autriche*	Estonie*	Italie*	Pays-Bas*	Slovénie*
Belgique*	Ex-République yougoslave de Macédoine*	Lettonie*	Pologne*	Suède*
Bosnie-Herzégovine**	Finlande*	Liechtenstein	Portugal*	Suisse*
Bulgarie*	France*	Lituanie*	République slovaque*	Turquie*
Chypre*	Grèce*	Luxembourg*	République tchèque*	
Croatie*	Hongrie*	Malte*	Roumanie*	
Autres territoires de la région, n.d.a				
Communauté d'États indépendants (CEI)				
Arménie*	Fédération de Russie**	Moldova*	Tadjikistan**	
Azerbaïdjan**	Géorgie*	Ouzbékistan**	Turkménistan	
Bélarus**	Kazakhstan**	République kirghize*	Ukraine**	
Autres territoires de la région, n.d.a				
Afrique				
Afrique du Sud*	Congo, Rép. dém. du*	Guinée équatoriale**	Mozambique*	Somalie
Algérie**	Côte d'Ivoire*	Jamahiriya arabe libyenne**	Namibie*	Soudan**
Angola*	Djibouti*	Kenya*	Niger*	Swaziland*
Bénin*	Égypte*	Lesotho*	Nigéria*	Tanzanie*

Tableau IV.1 (suite)

Composition des groupements géographiques et autres

Regions (suite)

Botswana*	Érythrée	Libéria	Ouganda*	Tchad*
Burkina Faso*	Éthiopie**	Madagascar*	République centrafricaine*	Togo*
Burundi*	Gabon*	Malawi*	Sao Tomé-et-Principe**	Tunisie*
Cameroun*	Gambie*	Mali*	Sénégal*	Zambie*
Cap-Vert**	Ghana*	Maroc*	Seychelles**	Zimbabwe*
Comores	Guinée*	Maurice*	Rwanda*	
Congo*	Guinée-Bissau*	Mauritanie*	Sierra Leone*	

Autres territoires de la région, n.d.a

Moyen-Orient

Arabie saoudite*	Iran, République islamique d**	Jordanie*	Oman*	Yémen**
Bahrein*	Iraq**	Koweït*	Qatar*	
Émirats arabes unis*	Israël*	Liban**	République arabe syrienne	

Autres territoires de la région, n.d.a

Asie (Pacifique et Océanie compris)

Afghanistan**	Fidji*	Malaisie*	Papouasie-Nouvelle-Guinée*	Tonga*
Australie*	Hong Kong, Chine*	Maldives*	Philippines*	Tuvalu
Bangladesh*	Îles Salomon*	Mongolie*	Rép. dém. pop. lao**	Vanuatu**
Bhoutan**	Inde*	Myanmar*	Samoa**	Viet Nam*
Brunéi Darussalam*	Indonésie*	Népal*	Singapour*	
Cambodge*	Japon*	Nouvelle-Zélande*	Sri Lanka*	
Chine*	Kiribati	Pakistan*	Taipei chinois*	
Corée, République de*	Macao, Chine*	Palau	Thaïlande*	

Autres territoires de la région, n.d.a

* Membres de l'OMC

** Gouvernements ayant le statut d'observateur

Accords d'intégration régionale

AELE (Association européenne de libre-échange)

Islande	Liechtenstein	Norvège	Suisse
---------	---------------	---------	--------

ALENA (Accord de libre-échange nord-américain)

Canada	États-Unis	Mexique
--------	------------	---------

ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est)/AFTA (Zone de libre-échange entre les pays de l'ANASE)

Brunéi Darussalam	Indonésie	Myanmar	Rép. dém. pop. lao	Thaïlande
Cambodge	Malaisie	Philippines	Singapour	Viet Nam

ASACR (Association sud-asiatique de coopération régionale)/ACPSA (Arrangement commercial préférentiel de l'Asie du Sud)

Bangladesh	Inde	Népal	Sri Lanka
Bhoutan	Maldives	Pakistan	

CARICOM (Communauté et marché commun des Caraïbes)

Antigua-et-Barbuda	Belize	Guyana	Montserrat	Sainte-Lucie
Bahamas	Dominique	Haiti	Saint-Kitts-et-Nevis	Suriname
Barbade	Grenade	Jamaïque	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Trinité-et-Tobago

CCG (Conseil de Coopération du Golfe)

Arabie saoudite	Émirats arabes unis	Oman
Bahrein	Koweït	Qatar

CDAA (Communauté de développement de l'Afrique australe)

Afrique du Sud	Lesotho	Mozambique	Swaziland
Angola	Malawi	Namibie	Zambie
Botswana	Maurice	République-Unie de Tanzanie	Zimbabwe

CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest)

Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Sénégal
Burkina Faso	Gambie	Guinée-Bissau	Niger	Sierra Leone
Cap-Vert	Ghana	Libéria	Nigéria	Togo

CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale)

Angola	Congo	Guinée équatoriale	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Congo, Rép. dém. du	République centrafricaine	Tchad
Cameroun	Gabon	Rwanda	

CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale)

Cameroun	Gabon	République centrafricaine
Congo	Guinée équatoriale	Tchad

COMESA (Marché commun d'Afrique orientale et australe)

Angola	Égypte	Madagascar	Rwanda	Zimbabwe
--------	--------	------------	--------	----------

Tableau IV.1 (suite)

Composition des groupements géographiques et autres

Accords d'intégration régionale (suite)				
Burundi	Érythrée	Malawi	Seychelles	
Comores	Éthiopie	Maurice	Soudan	
Congo, Rép. dém. du	Jamahiriya arabe libyenne	Namibie	Swaziland	
Djibouti	Kenya	Ouganda	Zambie	
Communauté andine				
Bolivie	Colombie	Équateur	Pérou	
MCCA (Marché commun centraméricain)				
Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua
MERCOSUR (Marché commun du Sud)				
Argentine	Brésil	Paraguay	Uruguay	
UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine)				
Bénin	Côte d'Ivoire	Mali	Sénégal	
Burkina Faso	Guinée-Bissau	Niger	Togo	
Union européenne (25)				
Allemagne	Espagne	Hongrie	Luxembourg	République slovaque
Autriche	Estonie	Irlande	Malte	République tchèque
Belgique	Finlande	Italie	Pays-Bas	Royaume-Uni
Chypre	France	Lettonie	Pologne	Slovénie
Danemark	Grèce	Lituanie	Portugal	Suède
Autres groupes				
ACP				
Afrique du Sud	Djibouti	Îles Salomon	Nigéria	Seychelles
Angola	Dominique	Jamaïque	Niue	Sierra Leone
Antigua-et-Barbuda	Érythrée	Kenya	Ouganda	Somalie
Bahamas	Éthiopie	Kiribati	Palau	Soudan
Barbade	Fidji	Lesotho	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Suriname
Belize	Gabon	Libéria	République centrafricaine	Swaziland
Bénin	Gambie	Madagascar	Rép. dém. du Congo	Tchad
Botswana	Ghana	Malawi	République dominicaine	Timor-Leste
Burkina Faso	Grenade	Mali	République-Unie de Tanzanie	Togo
Burundi	Guinée	Maurice	Rwanda	Tonga
Cameroun	Guinée-Bissau	Mauritanie	Saint-Kitts-et-Nevis	Trinité-et-Tobago
Cap-Vert	Guinée équatoriale	Micronésie	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Tuvalu
Comores	Guyana	Mozambique	Sainte-Lucie	Vanuatu
Congo	Haiti	Namibie	Samoa	Zambie
Côte d'Ivoire	Îles Cook	Nauru	Sao Tomé-et-Principe	Zimbabwe
Cuba	Îles Marshall	Niger	Sénégal	
Afrique				
<i>Afrique du Nord</i>				
Algérie	Égypte	Jamahiriya arabe libyenne	Maroc	Tunisie
<i>Afrique subsaharienne</i>				
<i>Afrique de l'Ouest</i>				
Bénin	Gambie	Libéria	Nigéria	
Burkina Faso	Ghana	Mali	Sénégal	
Cap-Vert	Guinée	Mauritanie	Sierra Leone	
Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Niger	Togo	
<i>Afrique centrale</i>				
Burundi	Congo	Gabon	Rép. dém du Congo	Sao Tomé-et-Principe
Cameroun	Guinée équatoriale	République centrafricaine	Rwanda	Tchad
<i>Afrique de l'Est</i>				
Comores	Éthiopie	Maurice	Seychelles	
Djibouti	Kenya	Ouganda	Somalie	
Érythrée	Madagascar	République-Unie de Tanzanie	Soudan	
<i>Afrique australe</i>				
<i>Afrique du Sud</i>				
Angola	Lesotho	Mozambique	Swaziland	Zimbabwe
Botswana	Malawi	Namibie	Zambie	
Territoires d'Afrique n.d.a.				
Asie				
<i>Asie de l'Ouest</i>				
Afghanistan	Bhoutan	Maldives	Pakistan	
Bangladesh	Inde	Népal	Sri Lanka	

Tableau IV.1 (suite)

Composition des groupements géographiques et autres

Autres groupes (suite)

Asie de l'Est (Océanie comprise)

Australie	Îles Salomon	Nouvelle-Zélande	Singapour	Vanuatu
Brunéi Darussalam	Macao, Chine	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Taipei chinois	Viet Nam
Cambodge	Malaisie	Philippines	Thaïlande	
Chine	Mongolie	République de Corée	Tonga	
Fidji	Myanmar	Samoa	Tuvalu	

Autres pays et territoires de l'Asie et du Pacifique, n.d.a.

PMA (Pays les moins avancés)

Afghanistan	Congo, Rép. dém. du	Kiribati	Népal	Sierra Leone
Angola	Djibouti	Lesotho	Niger	Somalie
Bangladesh	Érythrée	Libéria	Ouganda	Soudan
Bénin	Éthiopie	Madagascar	Rép. dém. pop. lao	Tchad
Bhoutan	Gambie	Malawi	République centrafricaine	Timor-Leste
Burkina Faso	Guinée	Maldives	République-Unie de Tanzanie	Togo
Burundi	Guinée-Bissau	Mali	Rwanda	Tuvalu
Cambodge	Guinée équatoriale	Mauritanie	Samoa	Vanuatu
Cap-Vert	Haiti	Mozambique	Sao Tomé-et-Principe	Yémen
Comores	Îles Salomon	Myanmar	Sénégal	Zambie

Six partenaires commerciaux d'Asie de l'Est

Hong Kong, Chine	République de Corée	Taipei chinois
Malaisie	Singapour	Thaïlande

2. Définitions et méthodes

2.1 Commerce des marchandises

2.1.1 Exportations et importations

Deux systèmes d'enregistrement des exportations et des importations de marchandises sont couramment utilisés: le système du *commerce général* et celui du *commerce spécial*; ils diffèrent surtout par la façon dont sont traitées les marchandises entreposées et réexportées. Les chiffres du commerce général sont plus élevés que les chiffres correspondants du commerce spécial parce que celui-ci ne tient pas compte de certains courants d'échanges, comme les expéditions de marchandises passant par les entrepôts en douane.

Dans la mesure du possible, le commerce total des marchandises est défini dans le présent rapport selon le système du commerce général, qui enregistre tous les mouvements de marchandises à l'entrée et à la sortie d'un pays ou d'un territoire, y compris le trafic des entrepôts en douane et des zones franches. Est considéré comme marchandise tout bien qui accroît ou réduit le stock des ressources matérielles d'un pays ou territoire en entrant (importations) sur le territoire économique de celui-ci ou en sortant (exportations). On trouvera de plus amples explications dans la publication des Nations Unies intitulée *Statistiques du commerce international - Concepts et définitions*, série M, n° 52, révision 2.

Sauf indication contraire, les exportations sont évaluées sur la base de la valeur transactionnelle, y compris le coût du transport et de l'assurance pour l'acheminement des marchandises jusqu'à la frontière du pays ou territoire exportateur (valeur «franco à bord»). Les importations sont évaluées sur la base de la valeur transactionnelle majorée du coût du transport et de l'assurance jusqu'à la frontière du pays ou territoire importateur (valeur «coût, assurance, fret»).

2.1.2 Produits

Tous les groupes de produits sont définis conformément à la troisième version révisée de la Classification type pour le commerce international (CTCI).

Tableau IV.2

Produits
A. Produits primaires
(i) Produits agricoles (CTCI, sections 0, 1, 2 et 4 moins divisions 27 et 28)
dont,
- Produits alimentaires (CTCI, sections 0, 1, 4 et division 22)
dont,
0 - Produits alimentaires et animaux vivants
1 - Boissons et tabac
22 - Graines et fruits oléagineux
4 - Huiles, graisses et cires d'origine animale et végétale
- - Poissons (CTCI, division 03)
- - Autres produits alimentaires et animaux vivants (CTCI, sections 0, 1, 4 et division 22 moins division 03)
- Matières premières (CTCI, divisions 21, 23, 24, 25, 26, 29)
dont,
21 - Cuir, peaux et pelleteries, bruts
23 - Caoutchouc brut (y compris le caoutchouc synthétique et le caoutchouc régénéré)
24 - Liège et bois
25 - Pâte à papier et déchets de papier
26 - Fibres textiles (à l'exception des laines en ruban (tops) et autres laines peignées) et leurs déchets (non transformés en fils ou en tissus)
29 - Matières brutes d'origine animale ou végétale, n.d.a
(ii) Combustibles et produits des industries extractives (CTCI, section 3 et divisions 27, 28 et 68)
dont,
- Minerais et autres minéraux (CTCI, divisions 27, 28)
dont,
27 - Engrais bruts, autres que ceux de la division 56, et minéraux bruts (à l'exclusion du charbon, du pétrole et des pierres précieuses)
28 - Minerais métallifères et déchets de métaux
- Combustibles (CTCI, section 3)
- Métaux non ferreux (CTCI, division 68)
B. Produits manufacturés (CTCI, sections 5, 6, 7, 8 moins division 68 et groupe 891)
(i) Fer et acier (CTCI, division 67)

Produits

(ii) Produits chimiques (CTCI, section 5)

dont,

- Produits pharmaceutiques (CTCI, division 54)

- Autres produits chimiques (CTCI, divisions 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59)

dont,

51 - Produits chimiques organiques

52 - Produits chimiques inorganiques

53 - Produits pour teinture et tannage et colorants

55 - Huiles essentielles, résinoides et produits de parfumerie; préparations pour la toilette, produits d'entretien et détergers

56 - Engrais (autres que ceux du groupe 272, à savoir les engrais bruts)

57 - Matières plastiques sous formes primaires

58 - Matières plastiques sous formes autres que primaires

59 - Matières et produits chimiques, n.d.a.

(iii) Autres produits semi-manufacturés (CTCI, divisions 61, 62, 63, 64, 66, 69)

dont,

61 - Cuirs et peaux préparées et ouvrages en cuir, n.d.a., et pelleteries apprêtées

62 - Caoutchouc manufacturé, n.d.a.

63 - Ouvrages en liège et en bois (à l'exclusion des meubles)

64 - Papier, carton et ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton

66 - Articles minéraux non métalliques manufacturés, n.d.a.

69 - Articles manufacturés en métal, n.d.a.

(iv) Machines et matériel de transport (CTCI, section 7)

- Machines de bureau et équipement de télécommunication (CTCI, divisions 75, 76 et groupe 776)

dont,

- - machines et appareils de bureau ou pour le traitement automatique de l'information (CTCI, division 75)

- - équipement de télécommunication (CTCI, division 76)

- - circuits intégrés, et composants électroniques (CTCI, groupe 776)

- Matériel de transport (CTCI, groupe 713, sous-groupe 7783 et divisions 78, 79)

dont,

78 - Véhicules routiers (y compris les véhicules à coussin d'air)

79 - Autre matériel de transport

- - Produits de l'industrie automobile (CTCI, groupes 781, 782, 783, 784 et sous-groupes 7132, 7783)

dont,

781 - Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport des personnes (autres que pour les transports en commun), y compris les voitures du type «break» et les voitures de course

782 - Véhicules automobiles pour le transport de marchandises et véhicules automobiles à usages spéciaux

783 - Véhicules routiers, n.d.a.

784 - Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles et des tracteurs

7132 - Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, pour les véhicules dénommés ci-dessus

- - Autre matériel de transport (CTCI, division 79, groupes 713, 785, 786 moins sous-groupe 7132)

dont,

713 - Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.

785 - Motocycles et cycles, avec ou sans moteur

786 - Remorques et semi-remorques, autres véhicules (non automobiles) et cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour le transport

79 - Autre matériel de transport

- Autres machines (CTCI, divisions 71, 72, 73, 74, 77 moins groupes 713, 776 moins sous-groupe 7783)

dont,

- - Machines génératrices (CTCI, division 71 moins groupe 713)

dont,

71 - Machines génératrices, moteurs et leur équipement

moins

713 - Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.

- - Machines non électriques (CTCI divisions 72, 73, 74)

dont,

72 - Machines et appareils spécialisés pour industries particulières

73 - Machines et appareils pour le travail des métaux

74 - Machines et appareils industriels d'application générale, n.d.a., et parties et pièces détachées, n.d.a., de machines, d'appareils et d'engins

- - Machines électriques (CTCI, division 77 moins groupe 776 et sous-groupe 7783)

dont,

77 - Machines et appareils électriques, n.d.a., et leurs parties et pièces détachées électriques

Moins

776 - Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode

7783 - Équipement électrique, n.d.a., pour moteurs à explosion ou à combustion interne et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.

(v) Textiles (CTCI, division 65)

(vi) Vêtements (CTCI, division 84)

(vii) Autres articles manufacturés (CTCI, divisions 81, 82, 83, 85, 87, 88, 89 moins groupe 891)

dont,

Tableau IV.2 (suite)

Produits
- Articles personnels et domestiques (CTCI, divisions 82, 83 et 85)
dont,
82 - Meubles, mobilier médico-chirurgical, articles de literie et similaires
83 - Articles de voyage, sacs à main et contenants similaires
85 - Chaussures
- Instruments scientifiques et de contrôle (CTCI, division 87)
- Articles manufacturés divers (CTCI, divisions 81, 88 et 89 moins groupe 891)
dont,
81 - Constructions préfabriquées; appareils sanitaires et appareillage de plomberie, de chauffage et d'éclairage, n.d.a.
88 - Appareils et fournitures de photographie et d'optique, n.d.a.; montres et horloges
89 - Articles manufacturés divers, n.d.a.
C. Autres produits: articles et transactions non classés ailleurs (y compris l'or); armes et munitions (CTCI, section 9 et groupe 891)
891 - Armes et munitions
9 - Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI

Dans le présent rapport, les autres produits alimentaires et animaux vivants, les boissons et tabacs, les huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale et les graines et fruits oléagineux sont désignés sous le nom d'«autres produits alimentaires»; et les circuits intégrés et composants électroniques sont désignés sous le nom de «circuits intégrés».

2.1.3 Matrice du commerce mondial

La matrice du commerce mondial des marchandises par région et par produit, à partir de laquelle ont été établis les tableaux A2 et A10 de l'Appendice, est fondée sur des données relatives aux exportations. La matrice est constituée comme suit:

Pour commencer, les données relatives aux exportations totales de marchandises de chacune des sept régions sont regroupées à partir des chiffres concernant chaque pays ou territoire publiés dans le tableau A6 de l'Appendice.

Ensuite, les exportations totales de marchandises de chaque région sont réparties par destination et par produit à partir de la base de données *Comtrade* de la DSNU, des données d'EUROSTAT, de statistiques nationales et d'estimations du Secrétariat.

À ce stade, les principaux ajustements apportés aux chiffres sont les suivants:

- i) Les exportations de navires vers le Panama et le Libéria, pays de libre immatriculation, sont déduites des exportations de chaque région vers l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale et vers l'Afrique et comptabilisées sous «destinations non spécifiées», catégorie qui n'apparaît pas séparément.
- ii) Les exportations de la Chine sont ajustées pour déterminer approximativement leur destination finale.
- iii) Lorsqu'elles sont connues, les exportations d'or à usage non monétaire sont comprises. Si elles ne peuvent pas être ventilées par destination, elles sont comptabilisées sous «destinations non spécifiées».
- iv) Les échanges de l'Afrique du Sud n'incluent pas les échanges avec les anciens membres de l'Union douanière d'Afrique australe.

2.1.4 Commerce des marchandises de certaines grandes entités commerçantes par produit, par région et par principal partenaire commercial (tableaux A18 à A28 de l'Appendice)

Ces tableaux sont établis à partir d'éléments extraits de la base de données *Comtrade* de la DSNU et des données d'EUROSTAT. Pour le commerce par produit, les totaux mondiaux comprennent les expéditions qui n'ont pas été différenciées selon l'origine ou la destination. Pour le commerce par région et par partenaire, les totaux mondiaux comprennent les marchandises qui n'ont pas été classées par produit.

Les chiffres ont été ajustés de la manière suivante:

Les exportations de navires vers le Panama et le Libéria, pays de libre immatriculation, sont déduites des exportations de chaque économie vers l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale et vers l'Afrique, et comptabilisées sous «destinations non spécifiées», catégorie qui n'apparaît pas séparément.

Pour chaque économie, les principaux partenaires commerciaux ont été sélectionnés sur la base d'un classement du commerce total (exportations plus importations) avec chaque partenaire en 2007 (les États membres de l'UE (27) sont considérés comme un seul partenaire commercial).

2.1.5 Commerce des marchandises et compte des biens dans les statistiques de la balance des paiements

Les statistiques du commerce des marchandises servent à établir le compte des biens de la balance des paiements et le compte du reste du monde dans le Système de comptabilité nationale (SCN).

Les statistiques du commerce international des marchandises (SCIM) sont établies principalement sur la base des registres douaniers, complétés, le cas échéant, par d'autres sources afin d'élargir le champ couvert (par exemple pour inclure l'électricité ou le commerce des navires et des aéronefs). Ces statistiques reflètent surtout les mouvements physiques des biens à travers les frontières, tandis que la comptabilité nationale et les statistiques de la balance des paiements enregistrent les transactions impliquant un transfert de propriété.

Le compte des biens de la balance des paiements est généralement établi sur la base des SCIM qui sont ajustées pour tenir compte du champ couvert, de la période considérée et de l'évaluation.

Les différences dans le champ couvert par les statistiques de la balance des paiements et par les SCIM concernent principalement:

- ▶▶ les articles tels que les modèles, vidéos et bandes magnétiques, qui sont considérés comme des services dans la balance des paiements (et qui sont donc exclus des biens), tandis qu'ils sont pris en compte dans les statistiques du commerce des marchandises, à la valeur du support matériel;
- ▶▶ les biens qui, pour des raisons pratiques, sont exclus du commerce des marchandises mais qui devraient théoriquement être enregistrés dans les statistiques de la balance des paiements, comme le poisson et les biens récupérés pris par des navires de résidents et vendus à l'étranger, ou le combustible de soute et les provisions de bord achetés à l'étranger pour des équipements mobiles exploités par des résidents;
- ▶▶ les biens relevant du régime du trafic d'amélioration et de réparation devraient être exclus des SCIM, alors que le MBP5 prévoit leur inscription au compte des biens à la valeur de réparation;
- ▶▶ Une autre différence concerne les biens importés dans une économie où ils subissent une transformation pour être réexportés. Dans les SCIM, ces mouvements sont normalement enregistrés sur une base brute tandis que le MBP5 fait une distinction entre les biens qui retournent dans le pays d'origine (inclus dans le compte des biens mais indiqués séparément) et ceux qui sont envoyés dans une tierce économie (ces flux sont considérés comme des échanges de marchandises en général entre l'économie d'origine et l'économie de destination finale et devraient être exclus du compte des biens de l'économie où la transformation a lieu).

Le mouvement physique des biens franchissant les frontières qui est enregistré dans les SCIM ne coïncide pas nécessairement avec la date du transfert de propriété de ces biens. Le MBP5 recommande donc d'apporter des ajustements spécifiques dans ces cas.

En ce qui concerne l'évaluation, le problème qui affecte le plus la comparabilité des données est celui du point d'évaluation. Autrement dit, faut-il évaluer les importations à la frontière de l'importateur – c'est-à-dire sur la base de la valeur «coût, assurance, fret» – ou à la frontière de l'exportateur (sur la base de la valeur «franco à bord») ? Les principes directeurs concernant les SCIM recommandent d'évaluer les importations sur la base c.a.f., alors que c'est la valeur f.a.b. qui est prescrite dans le MBP5. Les statisticiens de la BP peuvent effectuer des ajustements additionnels pour se conformer à la prescription du MBP5 selon laquelle il faut utiliser le prix du marché pour évaluer le commerce et le trafic de perfectionnement, ainsi qu'aux fins de la conversion des monnaies.

Une fois ces ajustements effectués, le commerce des marchandises est inscrit dans la catégorie des biens du compte des transactions courantes, avec les services, les revenus et les transferts courants. Par conséquent, dans le cadre de la balance des paiements, les transactions intéressant tant les biens que les services font l'objet d'un traitement harmonisé et alimentent des séries statistiques comparables. À proprement parler, il n'est pas correct d'agréger les chiffres relatifs aux marchandises et aux services commerciaux mentionnés ailleurs dans le présent rapport.

Il convient de noter que certaines économies continuent d'appliquer les principes énoncés dans la quatrième édition du Manuel de la balance des paiements, de sorte qu'ils n'incluent pas dans le compte des biens les biens destinés à être transformés et les biens achetés dans les ports par les transporteurs.

2.2 Commerce des services commerciaux

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) définit en fait quatre modes de fourniture en fonction du lieu où se trouvent le fournisseur et le consommateur: Outre la fourniture transfrontières (mode 1), pour laquelle le fournisseur et le consommateur restent sur leur territoire national respectif, l'AGCS couvre aussi les cas dans lesquels le consommateur se déplace hors du territoire national pour consommer des services (mode 2 – consommation à l'étranger), ou ceux dans lesquels le fournisseur va sur le territoire du consommateur pour fournir des services soit en établissant une filiale par le biais d'un investissement direct à l'étranger (mode 3 – présence commerciale), soit par la présence de personnes physiques (mode 4).

La balance des paiements, c'est-à-dire le compte des services, peut être utilisée pour obtenir des estimations du commerce des services commerciaux suivant les modes 1, 2 et 4. Toutefois elle ne contient pratiquement aucune donnée sur la fourniture locale de services par l'intermédiaire des filiales étrangères, données nécessaires pour évaluer l'importance du mode 3. En 2002, la communauté statistique internationale a élaboré et adopté un cadre pour la collecte de ces données: les «statistiques du commerce des filiales étrangères (FATS)». D'autres renseignements sur ces «nouvelles» statistiques figurent ci-après.

2.2.1 Commerce des services commerciaux entre résidents et non-résidents d'une économie

Exportations et importations

Les données relatives aux exportations (crédits ou recettes) et aux importations (débits ou paiements) de services commerciaux tirées des statistiques sur les transactions internationales de services font partie des statistiques de la balance des paiements, conformément aux concepts, aux définitions et à la classification que l'on trouve dans la cinquième édition (1993) du Manuel de la balance des paiements du FMI.

Définition des services commerciaux dans la balance des paiements

Dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements, le compte des transactions courantes est subdivisé en *biens*, *services* (y compris les *services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.*), *revenus* (revenu des investissements et rémunération des salariés) et *transferts courants*. La catégorie des *services commerciaux* est définie aux fins du présent rapport comme correspondant aux *services* moins les *services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.* La catégorie des *services commerciaux* est elle-même subdivisée en *transports*, *voyages* et *autres services commerciaux*.

La rubrique *transports* recouvre tous les services de cet ordre (maritimes, aériens et autres, notamment les transports terrestres et les transports par voie navigable intérieure, par voie spatiale et par oléoduc ou gazoduc) fournis par les résidents d'une économie à ceux d'une autre économie. Il peut s'agir du transport de passagers, de l'acheminement de marchandises (fret), ou de la location (affrètement à temps) de moyens de transport avec leur équipement et des services auxiliaires et annexes qui s'y rapportent.

La rubrique *voyages* recouvre les biens et les services acquis à des fins personnelles par des voyageurs – pour des raisons de santé, à titre éducatif ou autres – ainsi que par ceux qui se déplacent pour des raisons professionnelles. Par voyages, il ne faut donc pas entendre une espèce particulière de services mais plutôt un assortiment de biens et de services «consommés» par les voyageurs. Les inscriptions les plus courantes dans la rubrique des voyages sont le logement, la nourriture et les boissons, les distractions, les transports (à l'intérieur de l'économie visitée), les cadeaux et les souvenirs.

Les *autres services commerciaux* correspondent aux activités suivantes, définies dans le MBP5:

- i) les *services de communication* incluent les télécommunications, les services postaux et les services de messagerie. Les services de télécommunication comprennent la transmission du son, des images ou d'autres types d'information par téléphone, télex, télégramme, radio et télévision par câble ou par radiodiffusion, satellite, courrier électronique, télécopie etc., y compris les communications par réseaux, les téléconférences et les services d'appui. Ils ne comprennent pas la valeur des informations transmises. Sont également inclus les services de téléphonie mobile, les services Internet de base et les services d'accès en ligne, y compris la fourniture d'accès à Internet;
- ii) les *services de bâtiment et travaux publics* englobent les ouvrages exécutés dans le cadre de projets de construction et d'installation par les employés d'une entreprise en dehors de son territoire économique (la règle d'un an utilisée pour déterminer le statut de résident est à appliquer avec souplesse). Par ailleurs, les marchandises utilisées par les entreprises de construction pour leurs projets sont comprises, ce qui signifie que les services proprement dits tendent à être surestimés;
- iii) les *services d'assurance* comprennent les diverses formes d'assurances fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes et vice versa, comme l'assurance-fret, les assurances directes (par exemple l'assurance-vie) et la réassurance;

- iv) les *services financiers* comprennent les services d'intermédiation financière et les services auxiliaires fournis par les banques, les bourses de valeurs, les entreprises d'affacturage, les entreprises de cartes de crédit et d'autres entreprises;
- v) les *services d'informatique et d'information* sont subdivisés en services d'informatique (services liés aux matériels et logiciels informatiques et services de traitement de données), services d'agence de presse (fourniture d'information, de photographies et d'articles de fond aux médias) et autres services d'information (services de bases de données et de recherche sur le Web);
- vi) les *redevances et droits de licence* comprennent les paiements et recettes liés à l'utilisation d'actifs incorporels non financiers et de droits de propriété tels que brevets, droits d'auteur, marques de commerce ou de fabrique, procédés industriels et franchises;
- vii) les *autres services aux entreprises* comprennent les services liés au commerce, la location-exploitation (louage sans opérateurs) et divers services aux entreprises spécialisés et techniques tels que services juridiques, de comptabilité et de conseil en gestion, services de relations publiques, services de publicité et d'études de marché et sondages d'opinion, services de recherche et développement, services d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques, services agricoles, miniers et transformation sur place; et
- viii) les *services personnels, culturels et relatifs aux loisirs* se subdivisent en deux sous-catégories, i) les services audiovisuels et ii) les autres services culturels et récréatifs. Les premiers recouvrent les services et commissions ayant trait à la production de films cinématographiques, d'émissions de radio et de télévision et d'enregistrements musicaux. Les seconds recouvrent les services tels que ceux qui sont associés aux musées, bibliothèques, archives et autres activités culturelles, sportives et récréatives.

Champ couvert et comparabilité

Depuis l'application des règles du MBP5, le champ et la comparabilité des données relatives au commerce des services se sont améliorés; toutefois, compte tenu de leur caractère graduel, ces améliorations se sont aussi traduites par des ruptures dans les séries et elles comportent des distorsions importantes.

Premièrement, certains pays n'établissent pas de statistiques pour certaines catégories de services. *Deuxièmement*, certaines transactions de services ne sont tout simplement pas enregistrées. Ainsi, les banques centrales ne peuvent pas fournir de renseignements sur les transactions pour lesquelles il n'a pas été fait appel à des intermédiaires financiers. Quant aux enquêtes, l'éventail des établissements commerciaux couverts est souvent incomplet. Un problème particulièrement grave tient au fait que souvent les services transmis électroniquement ne sont pas enregistrés même quand il s'agit de transactions au sein de sociétés multinationales. *Troisièmement*, il arrive que les statistiques communiquées ne fournissent pas les données brutes mais les résultats nets, souvent en raison d'arrangements de compensation dans des secteurs comme ceux du transport ferroviaire ou des services de communication. *Quatrièmement*, certaines transactions de services peuvent être difficiles à appréhender. Il est souvent plus facile pour les statisticiens de recueillir des données plus complètes et plus fiables sur les exportations de services que sur les importations, étant donné la multiplicité et la diversité des importateurs par rapport aux exportateurs, par exemple pour les services financiers ou les services informatiques. *Cinquièmement*, certaines transactions de services peuvent ne pas être classées dans la catégorie appropriée du MBP5. Les méthodes de construction d'estimations pour certaines catégories de services peuvent aussi différer selon les économies, notamment par suite des efforts faits constamment pour améliorer ces statistiques. Certaines économies ont amélioré l'estimation des services d'assurances en tenant compte des suppléments de primes et du caractère variable des indemnités payées (par exemple en cas de catastrophes). *Sixièmement*, les sources utilisées par les pays qui ne sont pas membres du FMI ne sont pas toujours conformes aux concepts et aux définitions du Fonds. *Septièmement*, il peut y avoir sous-estimation des services commerciaux lorsque les transactions de services sont enregistrées à tort comme des revenus, des transferts ou des transactions sur marchandises et, inversement, il peut y avoir surestimation de ces mêmes services lorsque des transactions se rapportant à des revenus, des transferts ou des transactions d'entités officielles sont enregistrées dans la catégorie des services marchands.

Ces distorsions peuvent être particulièrement importantes au niveau des données détaillées, c'est-à-dire pour une catégorie de services détaillée, et peuvent entraîner des asymétries considérables entre les flux commerciaux des pays, déclarés par origine et destination.

L'estimation des échanges mondiaux par composante des services est fondée sur les données nationales déclarées, comme il est indiqué dans le tableau ci-après:

Tableau IV.3

Nombre de pays déclarant les composantes des services de leur balance des paiements pour 2006

	Exportations	Importations
Total des services commerciaux	161	161
Transports	161	161
Voyages	161	161
Autres services commerciaux	161	161
Services de communication	122	123
Services de télécommunication	87	87
Bâtiment et travaux publics	85	100
Services d'assurance	126	136
Services financiers	99	108
Services d'informatique et d'information	94	106
Services d'informatique	59	65
Redevances et droits de licence	89	116
Autres services aux entreprises	131	139
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	89	95
Services audiovisuels et connexes	53	58

Le commerce total de services commerciaux de chacune des sept régions est d'abord calculé à partir des chiffres publiés par chaque pays. La ventilation de ces données est ensuite appliquée aux pays manquants avant de calculer les totaux régionaux et mondiaux. Les tableaux concernant les grandes entités commerçantes sont basés uniquement sur les données déclarées.

Échanges intra-UE

Les statistiques de la balance des paiements du FMI sont la principale source utilisée pour le commerce des services commerciaux. Les chiffres concernant les échanges à l'intérieur de l'UE ont été estimés à partir des statistiques figurant dans la base de données New Cronos (juillet 2008).

2.2.2 Statistiques du commerce des services des filiales étrangères

Le nouveau cadre statistique relatif aux statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS) est présenté dans le Manuel des statistiques du commerce international des services. L'acronyme «FATS» désigne aussi les «statistiques des filiales étrangères». Dans les deux cas, il s'agit du même cadre statistique, le premier étant spécifiquement axé sur le commerce des services. Ce cadre statistique analyse la situation des filiales étrangères dans lesquelles les investisseurs étrangers détiennent plus de 50 pour cent des droits de vote ou des fonds propres. En fonction du point de vue du statisticien, on peut distinguer les FATS entrants, c'est-à-dire les activités des filiales appartenant à des étrangers dans l'économie déclarante, et les FATS sortants, c'est-à-dire les activités des filiales étrangères de l'économie déclarante qui opèrent à l'étranger. Des variables comme les ventes, la valeur ajoutée, le nombre d'employés, etc., sont utilisées pour décrire les activités des filiales. Elles sont ventilées en fonction du pays d'origine ou de destination des investissements et aussi en fonction du type d'activité primaire. L'Australie et les États-Unis présentent aussi une ventilation des ventes entre le total des marchandises et le total des produits de services. Des statistiques FATS sont actuellement disponibles principalement pour les pays de l'OCDE et pour certaines économies hors OCDE. Cependant, compte tenu de l'évolution récente de ces statistiques, il se peut que la comparabilité et le champ des données économiques individuelles ne soient pas toujours complets. La disponibilité de données détaillées et de séries chronologiques longues varie considérablement suivant les économies. Du point de vue de l'AGCS, l'importance du mode 3 dans un pays donné peut être déterminée approximativement sur la base des ventes des filiales étrangères.

2.3 Autres définitions et méthodes

2.3.1 Variations annuelles

Dans le présent rapport, la variation annuelle moyenne en pourcentage correspond au taux composé entre deux points de référence. Par exemple, pour calculer la variation annuelle moyenne entre 2000 et 2005, on a pris comme points de référence – début et fin – les données qui se rapportent à l'année civile 2000 et à l'année civile 2005, respectivement.

2.3.2 Prix

L'évolution des prix des produits de base est décrite principalement par des indices reposant essentiellement sur les cours du disponible; les transactions régies par des contrats à long terme ne sont donc pas prises en compte. Les indices des prix de produits de base tels que les produits alimentaires, les boissons, les matières premières agricoles, les minéraux, les métaux non ferreux, les engrais et le pétrole brut sont extraits des *Statistiques financières internationales* du FMI. Les agrégats pour l'ensemble des produits primaires et pour les produits primaires autres que les combustibles sont calculés à l'aide des coefficients de pondération du FMI (tableau A29 de l'Appendice).

Pour l'Allemagne, les États-Unis et le Japon, les données concernant les prix à l'exportation et à l'importation par groupe de produits proviennent de statistiques nationales. Les agrégats sont calculés en pondérant les indices des prix des différents pays par les valeurs à l'exportation et à l'importation respectives de l'année précédente (tableaux A30 et A31 de l'Appendice).

2.3.3 Indices du commerce mondial des marchandises

Les indices du volume et de valeur unitaire proviennent d'un éventail de sources nationales et internationales différentes. Les indices des années les plus récentes ne sont pas toujours disponibles et la gamme de produits couverts peut être différente de celle utilisée en ce qui concerne les indices de la valeur.

L'agrégation des indices pour obtenir le total du commerce mondial se fait en deux temps. *Premièrement*, les valeurs unitaires des exportations et des importations provenant de sources nationales et internationales sont complétées par des estimations du Secrétariat lorsque les données manquent. Elles sont ensuite groupées pour obtenir des totaux régionaux. L'indice du volume est calculé pour chacune des régions en divisant l'indice de la valeur des échanges commerciaux pour chacune des régions par l'indice de la valeur unitaire régionale.

Deuxièmement, pour obtenir l'indice du volume du commerce mondial des marchandises, les indices de la valeur unitaire régionale sont regroupés et la valeur du commerce mondial est corrigée par l'indice de la valeur unitaire mondiale. Tout au long du processus d'agrégation, les valeurs des échanges commerciaux de l'année précédente sont utilisées comme coefficients de pondération.

2.3.4 Production mondiale

La production agricole (y compris les produits de la chasse, de la pêche et de la sylviculture), la production des industries extractives et la production manufacturière correspondent aux catégories A, B, C et D de la troisième version révisée de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). La production mondiale de ces secteurs est estimée en combinant les indices de la production publiés par la DSNU, la FAO, l'OCDE et l'ONUDI. L'indice de la production mondiale est obtenu par agrégation de ces trois secteurs et en utilisant la valeur ajoutée en 2000 comme coefficient de pondération.

2.3.5 Produit intérieur brut mondial

La croissance du PIB mondial est estimée d'après la moyenne pondérée de la croissance des PIB réels des économies. Les coefficients de pondération utilisés sont les parts de ces économies dans le PIB nominal mondial de 2000, converti en dollars aux taux de change du marché.

L'utilisation de taux de change officiels non fixés par le jeu du marché pour certaines grandes économies, jointe aux fluctuations du dollar EU vis-à-vis des principales devises, peut avoir une grande influence sur le système de pondération. Le recours croissant à des coefficients de pondération basés sur les parités des pouvoirs d'achat (PPA) par d'autres organisations internationales vise à atténuer des «anomalies» liées à ces facteurs. À une époque où les taux de croissance varient fortement selon les pays et les

régions, le choix du système de pondération peut avoir une influence marquée sur l'estimation de la croissance globale. Pour la période 2000-2005, les estimations de la croissance globale calculées avec des coefficients de pondération basés sur les PPA indiquent une croissance notablement plus rapide que les estimations réalisées avec des coefficients de pondération fondés sur les données du PIB converties aux taux de change du marché. Cela tient aux différences entre les deux systèmes de pondération. Par rapport aux coefficients de pondération fondés sur le PIB aux taux de change du marché, les coefficients de pondération basés sur les PPA sont bas pour les économies en transition – en particulier les États qui ont succédé à l'ex-URSS – à croissance médiocre et élevés pour les grands pays en développement (en particulier la Chine) dont la croissance est supérieure à la moyenne.

2.3.6 Réexportations et réimportations

Comme on a utilisé le système du commerce général pour le présent rapport, les réexportations sont comprises dans le commerce total des marchandises (voir la section II.1).

Cependant, l'importance des réexportations de Hong Kong, Chine, qui se sont chiffrées à 331 milliards de dollars en 2007, pourrait réduire la valeur analytique des statistiques si elles étaient prises en compte dans le calcul de l'agrégat régional ou mondial, car elles introduiraient un élément important de double comptage. Par conséquent, les réexportations de Hong Kong, Chine sont exclues des agrégats pour le monde et l'Asie (sauf indication contraire); seules les exportations originaires de Hong Kong, Chine et les importations définitives sont comprises dans les totaux. C'est pour cette raison que les chiffres relatifs aux exportations mondiales et aux exportations de la région Asie qui figurent dans les tableaux A2 et A10 de l'Appendice sont inférieurs à ceux du tableau A6 de l'Appendice. Lorsque les importations définitives ne sont pas publiées, on les calcule approximativement sur la base de la valeur des réexportations.

La Chine déclare des importations en provenance de Chine (réimportations), qui représentaient 9,0 pour cent (85,8 milliards de dollars EU) de ses importations totales de marchandises en 2007. Ces importations sont constituées de produits fabriqués en Chine puis exportés temporairement. La structure par produit des importations chinoises en provenance de Chine indique qu'en chiffres absolus les machines de bureau et l'équipement de télécommunication en constituent la catégorie la plus importante (42,9 milliards de dollars EU). La part des réimportations est particulièrement grande pour les importations d'équipement de télécommunication (37,5 pour cent), de machines de bureau et de traitement électronique de l'information (33,7 pour cent), de machines électriques (25,8 pour cent) et de textiles (20,0 pour cent). On trouvera dans l'encadré 2 des Statistiques du commerce international 2005 de plus amples renseignements sur ces importations.

3. Notes concernant certaines économies

3.1 Statistiques de l'Union européenne sur le commerce des marchandises

Depuis la publication du rapport 2002, les données fournies par l'Union européenne, qui étaient compilées selon les pratiques statistiques nationales, ont été remplacées, à compter de 1993, par des données compilées par Eurostat conformément à la législation de l'UE. Les concepts et définitions utilisés par l'UE sont conformes à la publication des Nations Unies intitulée *Statistiques du commerce international de marchandises, Concepts et définitions*, Série M, n° 52, Révision 2. De ce fait, les divergences conceptuelles entre les données des États membres de l'UE ont été considérablement réduites. En outre, pour l'ensemble de l'UE, les données d'EUROSTAT sont disponibles plus rapidement que celles qui provenaient des sources utilisées précédemment, ce qui diminue sensiblement la part des estimations dans les agrégats concernant l'UE.

Depuis janvier 1993, les données statistiques sur les échanges commerciaux des États membres de l'UE ont été recueillies au moyen du système «Intrastat» (voir la publication du GATT datée de 1994 intitulée *Le commerce international - Tendances et statistiques*). Le champ couvert par le système actuel, qui repose sur les déclarations présentées par les entreprises concernant les transactions dont la valeur dépasse un certain montant, n'est pas aussi large que celui de l'ancien système, qui était fondé sur les déclarations en douane. Cela est particulièrement perceptible dans le cas des importations. Par exemple, avant l'adoption du système Intrastat, la valeur déclarée des importations (c.a.f.) intra-UE était très proche de celle des exportations (f.a.b.) intra-UE. Toutefois, à partir de 1993, la valeur déclarée des importations intra-UE est inférieure d'environ 3 pour cent en moyenne à la valeur des exportations intra-UE, ce qui indique que les importations intra-UE ont été largement sous-déclarées. À cause de cette incohérence, le Secrétariat a remplacé les données concernant les importations intra-UE par des données concernant les exportations intra-UE au niveau agrégé de l'UE lorsqu'il a procédé à l'estimation des totaux régionaux et mondiaux. Cependant, la part de cette correction attribuable aux différents pays membres de l'UE n'est pas établie. De ce fait, la somme des importations déclarées par les différents pays membres de l'UE ne correspond pas au chiffre de l'ensemble des importations de l'UE. Cette correction a également été apportée aux estimations du volume de l'ensemble des échanges de l'UE.

3.2 La zone franche industrielle de l'Égypte

Les statistiques du commerce des marchandises de l'Égypte sont basées sur le système du commerce spécial et ne tiennent pas compte des échanges de la zone franche avec le reste du monde. Ces échanges ont sensiblement augmenté au cours des dernières années. En 2006, les importations de la zone franche et ses exportations vers le reste du monde ont atteint chacune 4,6 milliards de dollars. Si les données relatives au commerce des marchandises de l'Égypte étaient ajustées en conséquence, le volume de ses exportations de produits manufacturés (en particulier de vêtements) serait beaucoup plus important.

3.3 Échanges de l'Afrique du Sud avec la SACU

Les exportations (et les importations) de marchandises de l'Afrique du Sud ne comprennent pas les expéditions à destination (en provenance) des autres membres de la SACU (Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland). Les statistiques de ses partenaires indiquent qu'en 2002 les expéditions de l'Afrique du Sud représentaient 80 pour cent des importations totales de marchandises de ces pays. Leur part a – très probablement – augmenté depuis; ces expéditions représentent un courant d'échanges important pour la région africaine. Si les exportations totales de l'Afrique du Sud étaient ajustées pour tenir compte des expéditions vers les membres de la SACU, elles seraient supérieures d'au moins 5 milliards de dollars en 2007 et le volume des échanges intra-africains serait beaucoup plus élevé, les échanges intra-SACU constituant le flux commercial intrarégional le plus important dans le cadre des accords commerciaux régionaux en Afrique.

3.4 Principales ruptures dans la continuité des données concernant le commerce des marchandises

Entre 1997 et 1998, pour la Fédération de Russie, en raison de l'utilisation de la méthodologie de la balance des paiements par le GOSKOMSTAT à compter de 1998.

À partir de 2003, Singapour inclut son commerce de marchandises avec l'Indonésie.

Entre 1994 et 1995, pour l'Ukraine, en raison de la modification des procédures de collecte des données.

Entre 1996 et 1997, pour la République slovaque, et entre 1997 et 1998, pour la Pologne, en raison de l'adoption de nouvelles dispositions concernant les procédures douanières visant à harmoniser ces dernières avec les normes de l'Union européenne.

En ce qui concerne la Fédération de Russie, il subsiste une grande incertitude quant à l'exactitude des statistiques du commerce extérieur, en particulier en ce qui concerne les importations. Une grande partie des données communiquées sur les importations consiste en estimations officielles des quantités de marchandises entrant dans le pays sans être enregistrées par les autorités douanières. En 2007, les ajustements des données ont représenté 11 pour cent des importations totales officiellement déclarées et environ 1 pour cent des exportations totales déclarées.

Le commerce des marchandises entre les États membres de l'Union européenne comprend le commerce ayant fait l'objet d'une fraude à la TVA, qui porte principalement sur les machines de bureau et le matériel de télécommunication. Entre 2006 et 2007, la forte réduction de ce commerce frauduleux au Royaume-Uni a eu une forte incidence sur les statistiques du commerce des marchandises intra-UE.

3.5 Le commerce de services d'assurance aux États-Unis

En 2003, les États-Unis ont révisé leur méthode d'évaluation du commerce des services d'assurance. La nouvelle méthode consiste à évaluer les services d'assurance sur la base des primes perçues, diminuées des indemnités payées normalement. Ces dernières comprennent deux éléments: les «indemnités pour sinistres courants», qui correspondent à la moyenne des indemnités versées au cours des six années précédentes, et les «indemnités pour sinistres catastrophiques», qui sont ajoutées aux «indemnités pour sinistres courants» par fractions égales réparties sur les deux décennies suivant la survenue du sinistre.

Étant donné que la collecte de données détaillées sur les services d'assurance a commencé en 1986, la première moyenne sur six ans des «indemnités pour sinistres courants» n'a pu être calculée qu'en 1992. De ce fait, les séries chronologiques relatives au commerce des services d'assurance aux États-Unis et donc aux autres services commerciaux ont été révisées en remontant à 1992. Pour compléter en 2004 la révision opérée en 2003, les États-Unis ont ajouté aux services d'assurance une estimation des suppléments de primes (ou revenus tirés des réserves techniques des compagnies d'assurance). Les compagnies d'assurance fournissent aux assurés une protection financière par une mise en commun des risques ainsi que des services d'intermédiation financière au moyen du placement des réserves. Les revenus sont traités comme allant aux assurés, qui les renversent aux assureurs sous forme de suppléments de prime pour couvrir le coût total de l'assurance. Les revenus tirés des placements par les compagnies d'assurance ne constituent pas un gain en eux-mêmes; ils servent à imputer la valeur de la composante implicite des services d'assurance attribuable à l'intermédiation financière.

3.6 Les exportations de services de voyages et les exportations et importations de services de transport du Japon

Pour étendre la portée des estimations des exportations et des importations de services de voyages, la Banque du Japon et le Ministère japonais des finances ont révisé leur méthode de compilation, notamment en incluant les résultats d'une nouvelle enquête sur les dépenses des voyageurs étrangers à partir de 2003. Cette révision a eu une incidence majeure sur les estimations des exportations de services de voyages. Cette méthode a été réexaminée en 2007 sur la base des résultats d'une nouvelle enquête (Enquête internationale sur les dépenses des voyageurs) qui ont été utilisés avec la nouvelle méthode de compilation pour estimer directement les dépenses des voyageurs consacrées à l'achat de biens et de services. Cela s'applique aux chiffres des exportations et des importations à partir de 2006. Afin de maintenir des taux de croissance cohérents, les données présentées ici concernant le commerce des services de voyages et des services commerciaux du Japon entre 1995 et 2005 incluent des estimations provisoires du Secrétariat faisant référence à la nouvelle méthode de compilation (c'est-à-dire après janvier 2006) appliquée par les autorités japonaises. C'est pourquoi ces données diffèrent des chiffres disponibles ailleurs pour la période 1995-2005.

Les données concernant les services de transport utilisées dans le présent rapport sont compatibles avec les données révisées pour la période 1996-2004 publiées en 2006 par la Banque du Japon (sur la base d'une nouvelle méthode de calcul des taux de fret maritime).

3.7 Le commerce d'autres services commerciaux de l'Inde

En 2004, la Banque de réserve de l'Inde a publié de nouvelles données suite à l'introduction d'un nouveau système de déclaration visant à améliorer le champ couvert par les statistiques sur le commerce des services de l'Inde (cela concerne essentiellement les autres services aux entreprises).

3.8 Le commerce des services commerciaux des Émirats arabes unis

Les statistiques du commerce des services commerciaux des Émirats arabes unis couvrent seulement les transports et les voyages.

3.9 Le commerce des services commerciaux du Nigéria

De nouvelles données compilées à partir de 2005 selon les recommandations du MBP5 ont été publiées par la Banque du Nigéria en 2007. Il s'ensuit une rupture dans la série des données du Nigéria en 2005.

4. Sources statistiques

Les sources de données statistiques les plus fréquemment utilisées sont les suivantes:

Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*

CEE (ONU), *Étude sur la situation économique de l'Europe*

CEPALC, *Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean*

DSNU, *Annuaire statistique du commerce international*

DSNU, *Base de données Comtrade (pour les membres de l'OCDE, Système conjoint ONU/OCDE de collecte et de traitement des données sur le commerce)*

DSNU, *Bulletin mensuel de statistique*

EUROSTAT, *Bases de données Comext et New Cronos*

FAO, *Annuaire de la production*

FAO, *Base de données FAOSTAT – Agriculture*

FMI, *Balance of Payments Statistics*

FMI, *Statistiques financières internationales*

FMI, *Base de données des perspectives de l'économie mondiale*

OCDE, *Comptes nationaux*

OCDE, *Principaux indicateurs économiques*

OCDE, *Statistiques mensuelles du commerce international*

OCDE, *Mesurer la mondialisation: le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE*

OCDE, *Statistique du commerce international des services*

OCDE/AIE, *Energy Prices and Taxes*

ONUDI, *Base de données statistiques des comptabilités nationales*

Ces sources sont complétées par des publications nationales (telles que le Global Trade Atlas of Global Trade Information Services, Inc.) et par des estimations du Secrétariat.

Les chiffres relatifs au commerce total des marchandises sont en grande partie tirés des *Statistiques financières internationales* du FMI. Les données sur les échanges par origine, par destination et par produit proviennent principalement de la base de données Comext d'EUROSTAT et de la *Base de données Comtrade* de la DSNU. Il est inévitable que les données agrégées sur les exportations et les importations concernant un même pays ou territoire ne coïncident pas parfaitement. Les discordances peuvent être attribuées à l'enregistrement des données commerciales selon des méthodes différentes, à la façon dont par exemple le FMI et la DSNU ont converti en dollars les données exprimées en monnaie nationale et aux révisions qui peuvent être plus fréquentes dans le cas des données du FMI.

Les statistiques sur les échanges de services commerciaux sont essentiellement tirées des *Balance of Payments Statistics* du FMI. Pour les économies qui ne communiquent pas de données au FMI (par exemple le Taipei chinois), les données proviennent de sources nationales. Les estimations remplaçant les données manquantes sont basées principalement sur les statistiques nationales. Les statistiques sur les échanges de services commerciaux par origine et destination sont également tirées des statistiques nationales.

Pour le PIB en dollars courants, les séries sont tirées principalement des *Indicateurs du développement dans le monde* de la Banque mondiale, complétés dans certains cas par des statistiques provenant de la base de données *des Perspectives de l'économie mondiale* du FMI.

Le Secrétariat de l'OMC adresse ses remerciements à la Banque mondiale, à la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies, à la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, au Fonds monétaire international, à l'Office statistique des Communautés européennes, à l'Organisation de coopération et de développement économiques, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui ont beaucoup facilité sa tâche en lui fournissant des renseignements préliminaires. Il remercie également les institutions nationales qui lui ont communiqué des statistiques préliminaires.

La date limite pour les statistiques du commerce des marchandises (établies sur la base des registres douaniers) et des services commerciaux (sur la base de la balance des paiements) est le 15 juillet 2008. Pour les statistiques du commerce des services des filiales étrangères, la date limite est le 31 août 2008.